

SOMMAIRE

A - RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

PROTECTION SOCIALE CONTRE LE RISQUE DE PRIVATION INVOLONTAIRE D'EMPLOI A10

- Différents régimes A10
- Régime conventionnel A11
- Régime de solidarité A12

ACTEURS CLÉS DE L'INDEMNISATION ET DU PLACEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI A20

- UNEDIC A20
- Pôle emploi A21

AUTRES INTERVENANTS EN MATIÈRE D'EMPLOI A30

- Le service public de l'emploi A30
- Le préfet A31

BASE LÉGALE DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE A40

- Convention et règlement annexe A40
- Annexes au règlement A41
- Accords d'application A42
- Recours possibles A43

CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE A50

- Champ d'application territorial A50
- Salariés occupés hors de France A51
- Champ d'application professionnel A52
- Champ d'application secteur public A53
- Règles de coordination entre secteur privé et public A54

ALLOCATIONS SERVIES PAR LES INSTITUTIONS DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE A60

- Allocations du régime conventionnel A60
- Allocations du régime solidarité A61

FINANCEMENT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE A70

- Financement par différentes contributions A70
- Contributions générales d'assurance chômage A71

B - ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

BÉNÉFICIAIRES – SALARIÉS INVOLONTAIREMENT PRIVÉS D'EMPLOI B10

- Cessation d'activité salariée a l'origine d'un chômage involontaire B10
- Fin de contrat à prendre en compte B11
- Indication du motif de la rupture B12
- Ouverture de droit en cas de chômage volontaire B13
- Rupture du contrat de travail au cours d'une période de mobilité volontaire sécurisée B14

CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROIT B20

- Conditions d'affiliation B20
- Inscription comme demandeur d'emploi B21
- Recherche effective et permanente d'un emploi B22
- Conditions d'âge B23
- Aptitude physique à l'emploi B24
- Résidence sur le territoire relevant du champ d'application B25
- Annexes B26

DÉTERMINATION DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE B30

- Salaire journalier moyen de référence B30
- Calcul de l'allocation journalière B31

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX B40

- Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) B40
- Contribution sociale généralisée (CSG) B41
- Participation financière à la retraite complémentaire B42
- Allocataires bénéficiaires du régime local d'Alsace-Moselle B43
- Prélèvements sur les allocations chômage B44
- Cas pratique - précompte des prélèvements sociaux B45

DURÉES D'INDEMNISATION B50

- Durées réglementaires B50
- Maintien de l'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite B51
- Réduction des durées d'indemnisation B52

PAIEMENT DE L'ALLOCATION	B60
■ Point de départ de l'indemnisation	B60
■ Modalités de paiement	B61
■ Interruption du paiement	B62
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON DÉCLARÉES	B70
■ Prestations indues	B70
REPRISE – RECHARGEMENT DES DROITS – NOUVELLE OUVERTURE DE DROITS	B80
■ Reprise des droits	B80
■ Rechargement des droits	B81
■ Nouvelle ouverture de droits	B82
■ Droit d'option	B83
■ Ouverture d'une nouvelle période d'indemnisation pendant la période de mobilité volontaire sécurisée	B84
■ Ouverture d'une nouvelle période d'indemnisation postérieurement à la période de mobilité volontaire sécurisée	B85
RÈGLES DE CUMUL DE L'ARE AVEC D'AUTRES PRESTATIONS	B90
■ ARE et avantages vieillesse	B90
■ ARE et pension d'invalidité	B91
TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE	B100
■ Demandes d'allocations et rechargement des droits	B100

C - ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

PROJET PERSONNALISÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI (PPAE)	C10
■ Évolution dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi	C10
■ Objet du projet personnalisé d'accès à l'emploi	C11
■ Bénéficiaires du PPAE	C12
MISE EN OEUVRE DU PPAE (PROJET PERSONNALISÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI)	C20
■ Formalités liées à la définition du PPAE	C20
■ Éléments constitutifs du PPAE	C21
■ Évolution du PPAE selon la durée d'inscription	C22
AIDES ET MESURES ACCORDÉES PAR PÔLE EMPLOI	C30
■ Objectifs et nature des aides	C30
■ Les aides à la mobilité	C31
■ Les aides à l'embauche	C32
■ Les aides au développement des compétences	C33
■ Plan rebond pour l'emploi	C34
■ L'aide individuelle à la formation	C35
■ Aides à l'emploi pour les bénéficiaires d'emplois d'avenir	C36
MESURES D'AIDE À LA REPRISE D'EMPLOI DE L'ASSURANCE CHÔMAGE	C40
■ Incitation à la reprise d'emploi par le cumul de l'ARE avec une rémunération	C40
■ Conditions de cumul de l'ARE avec une rémunération	C41
■ Règles d'indemnisation en cas d'exercice d'activité salariée	C42
■ Règles d'indemnisation en cas d'activités professionnelles non-salariées	C43
■ Aide à la reprise ou à la création d'entreprise	C44

D - AUTRES PRESTATIONS DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI-FORMATION D10

- Présentation générale D10
- Conditions d'attribution D11
- Indemnisation pendant la période de formation D12

AUTRES INTERVENTIONS D20

- Allocation décès D20
- Aides pour congés non payés D21
- Aide à l'allocataire arrivant au terme de ses droits D22

LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP) D30

- Présentation générale du dispositif D30
- Obligations de l'employeur D31
- Bénéficiaires D32
- Procédure d'acceptation D33
- Accompagnement et aides au reclassement personnalisée D34
- Allocation de sécurisation professionnelle D35
- Protection sociale des bénéficiaires d'un CSP D36
- Fin du contrat de sécurisation professionnelle D37
- Droit des salaires justifiant de moins d'un an d'ancienneté D38

CHAPITRE EN RÉSERVE D40

E - RÉGIME DE SOLIDARITÉ

ALLOCATION TEMPORAIRE D'ATTENTE	E10
■ Généralités	E10
ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE	E20
■ Salariés concernés	E20
■ Conditions d'attribution	E21
■ Montant de l'allocation	E22
■ Durée d'indemnisation	E23
■ Prime de retour à l'emploi	E24
ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE	E30
■ Objet de l'allocation complémentaire	E30
■ Montant de l'allocation	E31
ALLOCATION ÉQUIVALENT RETRAITE	E40
■ Généralités	E40
■ Conditions d'attribution	E41
■ Montant de l'allocation	E42
■ Indemnisation	E43
■ Allocation transitoire de solidarité	E44
ALLOCATION DE FIN DE FORMATION	E50
■ Objet de l'allocation de fin de formation	E50
■ Allocation de droit commun inscriptions en formation enregistrées par l'ANPE avant le 15/01/07	E51
■ Allocation dérogatoire inscriptions en formation enregistrées par l'ANPE avant le 15/01/07	E52
■ Allocation de fin de formation inscriptions en formation enregistrées par l'ANPE ou par pôle emploi à compter du 15 janvier 2007	E53
■ Paiement	E54
■ Allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF) ou rémunération de fin de formation (RFF)	E55
DISPOSITIONS COMMUNES AUX ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ	E60
■ Conditions d'attribution et de maintien des droits au revenu de remplacement	E60
■ Demande d'allocation	E61
■ Paiement	E62
■ Cumul avec des revenus d'activité	E63
■ Incitation au retour à l'emploi des bénéficiaires des allocations de solidarité	E64

ALLOCATION FORFAITAIRE**E70**

- Bénéficiaires

E70

F - DISPOSITIFS DE PRÉRETRAITE

PRÉRETRAITE PROGRESSIVE

F10

- Nature de la mesure F10
- Champ d'application F11
- Conclusion d'une convention FNE F12
- Passage à temps partiel F13
- Allocation de PRP F14
- Engagements de l'employeur F15
- Annexes F16

PRÉRETRAITE TOTALE

F20

- Nature de la mesure F20
- Champ d'application F21
- Conclusion d'une convention FNE F22
- Allocation spéciale du FNE (AS-FNE) F23
- Engagements de l'employeur F24
- Annexe I - Convention de préretraite totale - Synthèse F25
- Annexe II - Demande de convention d'AS-FNE F26
- Annexe III - Modèle de convention d'AS-FNE F27
- Annexe IV - Contribution financière de l'employeur et du salarié à une convention d'allocations spéciales du FNE F28

CATS

F30

- Cessation d'activité de certains travailleurs salariés F30
- Champ d'application F31
- Aide financière de l'Etat - conditions requises F32
- Formalités F33
- Allocation de préretraite F34
- Contributions financières de l'État F35
- Impact sur les conventions CATS F36
- Annexes F37

PRÉRETRAITE AMIANTE OU CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (CAATA)

F40

- Nature de la mesure F40
- Champ d'application F41
- Procédure d'entrée dans le dispositif de CAATA F42
- Allocation de préretraite amiante F43
- Annexes F44

X - Sigles utilisés

Y - ADRESSES UTILES

■ Organismes divers	Y10
■ Organismes nationaux de Sécurité sociale	Y20
■ DIRECCTE - Régions (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi)	Y30
■ DIRECCTE - Départements (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi)	Y40
■ Direccte Outre-Mer	Y50

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE

